

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 4 janvier 2018**

L'an deux mil dix huit le 04 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Barascud, le Maire.

Date de convocation du Conseil : 26 décembre 2017

Membres en exercice : 11

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Secrétaire de séance : M. CHARTIER Jérôme

Etaient présents : M Barascud, Mme Berthelot, M Chartier, M Morel, M Boscherel , M Tréhet , M. Chartier, M. Charbonnel

Absents : Mme Lambrouin, M Grouazel , M Guiriec ; M Noel

Monsieur GONTIER Philippe démissionnaire du Conseil en date du 27 juin 2014

Madame MATHIS Aurélie démissionnaire du Conseil en date du 6 octobre 2014

Monsieur GROUSSARD Jean Paul démissionnaire du Conseil en date du 8 octobre 2014

Madame BARTLEY Holly démissionnaire du Conseil en date du 12 novembre 2015

### **Délibération d'un administré 7 place la mairie**

Un administré doit à la commune 670.43€ pour les factures d'EDF de 2 ans qui n'ont pas été régularisées suite à un non changement de locataire. C'est la raison pour laquelle nous allons titrer auprès de la trésorerie les 670.43 € correspondant au montant précité pour régulariser ce manquement.

Le conseil valide cette proposition.

### **Information Secours Catholique**

Le secours catholique vient de porter son dossier « demande de subvention » à la commune. Le conseil analysera les différentes demandes de subvention et de remboursement lors d'un prochain conseil qui fera l'objet de l'analyse de toutes les demandes de subventions.

Le conseil acte cette orientation

### **Délibération pour des administrés 6 place de la mairie**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve le titrage de 360€ pour régulariser les charges d'Edf et Saur (Eau potable) dues pour l'année 2017 et décide de l'application d'un montant de charges de 105€ par mois à partir du 01/01/2018 au lieu des 75€ par mois appliquées l'année 2017.

Le conseil valide cette proposition.

## **Délibération pour le loyer du 2 rue du prieuré**

Le logement du F2 du bâtiment Le Prieuré est loué par LADAPT de Pontmain depuis le 2 janvier 2018.

Le loyer de ce logement a été fixé à 255€ par mois.

Le conseil valide.

## **Délibération pour les frais de repas**

Les frais de séjour (nourriture) feront l'objet d'un remboursement forfaitaire de 18€ par repas pris durant l'année 2018 dans le cadre des journées formation. Cette indemnité concerne les agents communaux et les élus susceptibles de faire des formations.

Le conseil valide ce montant pour l'année 2018.

## **Délibération pour l'établissement des salaires**

Une convention a été signée avec le Centre de Gestion de Laval pour que celui-ci établisse les salaires et les charges afférentes aux salaires des élus et des employés communaux.

Cette évolution permettra d'éviter des oublis et des erreurs d'une part, et d'autre part facilitera la gestion des impôts à la source.

Le conseil valide.

## **Délibération pour les assurances statutaires**

Le Centre de gestion de Laval gère depuis 2015 les assurances statutaires (CNP) et nous sollicite pour que nous renouvelions le contrat.

A noter que le montant correspondant à cette prestation et à cette dépense ayant été sous-évalué au budget, il est probable que la trésorerie nous demande d'établir une délibération modificative pour payer la CNP.

Le conseil valide.

## **Convention famille rurale**

Famille rurale nous sollicite pour renouveler la convention en 2018, cette convention permettant aux enfants de Saint Ellier du Maine d'accéder aux prestations du centre de loisirs de Laignelet.

Il semblerait que des familles résidant sur notre commune profitent encore de ce service, même si ce service est considéré par certains conseillers, à juste titre, comme trop onéreux.

Il est décidé de reconduire pour une année cette convention et de refaire le point lors du prochain conseil.

Le conseil valide

## **Délibération pour la parcelle restante du lotissement**

La parcelle restante (700 m2) du lotissement du Bureau est à vendre à 10€ du m2.

La trésorerie vient de nous préciser que si d'ici 6 mois cette parcelle n'était pas vendue, nous devrions clôturer le budget lotissement et inclure le montant de la parcelle au budget communal.

Le conseil valide.

## **Secrétariat**

Mme BEGHIN BLANCHET est en arrêt de maladie et soldera ses jours de congés à l'issue de son congé maladie.

Pendant son absence, Mme DORANGE continuera sa mission de remplacement.

En conséquence, la mission de Mme DORANGE auprès du Cdg 53 sera prolongée jusqu'au vendredi 19/01/2018 inclus.

Toutefois, afin de renforcer le secrétariat, un nouveau contrat sera établi à Mme DORANGE jusqu'à la mi- avril 2018.

Le conseil valide.

## **Divers**

Les travaux de réhabilitation des eaux usées sont programmés du lundi 15 janvier au vendredi 26 janvier 2018.

Comme indiqué lors d'un précédent compte rendu, une déviation Poids lourds via la RN 12 et une déviation locale via Pontmain seront mises en place dès le 15 janvier 2018.

Cette déviation n'ayant pas été prévue lors de l'appel d'offre et nous étant imposée par le CD 53, une commande d'un montant de 4 750€ soit 5700€ TTC devra être établie à la société STPO ou directement à un prestataire intervenant pour le compte de la société STPO.

De même, le maître d'œuvre n'ayant pas prévu de réfection de chaussée sur la RD 33, une commande complémentaire d'un montant de 9 446€ HT soit 11 335.20€ TTC devra être établie à la société STPO.

Le conseil valide ces deux commandes.

Les conseillers valident la demande de la trésorerie consistant à accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, pour toute la durée du mandat, à Mme FONTVIELLE, receveur municipal, et ce en vue des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 149.08€.

Les conseillers décident de mettre fin au paiement par timbres des prestations concernant la location des tables et des chaises de la salle communale.

Une seule régie sera créée pour encaisser les locations de la salle des fêtes, des chaises et des tables et de toutes autres prestations de location.

Stéphane ROIZIL et Chantal ESNAULT seront désignés comme régisseurs.

Le conseil valide.

FIN DE SEANCE : 21H00



*Stéphane Roizil*